

ÉTABLISSEMENTS

# Les Ehpad du groupe E4 soignent leur qualité de l'air

**Audits internes pour vérifier les systèmes d'aération, protocoles de nettoyage... S'attaquer à la pollution de l'air intérieur nécessite des évolutions organisationnelles. Illustration dans l'Hérault.**

Sur le papier, les établissements de santé ont jusqu'à 2023 pour mesurer les concentrations de formaldéhyde, de benzène et de dioxyde de carbone de leurs locaux. Mais est-il vraiment nécessaire d'attendre encore huit ans pour constater que l'air intérieur est tolérable dans telle chambre et pollué dans tel bureau ? Dans l'Hérault, le groupe E4 a préféré prendre les devants. Ses trois Ehpad de soixante lits ont accepté des évolutions techniques et organisationnelles qui ont porté leurs fruits. Des mesures effectuées a posteriori montrent que les résultats sont au rendez-vous. Y compris dans les zones les plus exposées comme les locaux de stockage des produits d'entretien. La direction du groupe s'est d'abord engagée à respecter les dix éco-gestes proposés par le Comité pour le développement durable en santé. « Ils sont simples, mais essentiels »,



© BURGER/PHANIE

soulignait Sylvie Joviado, directrice opérationnelle du C2DS, lors de la dernière édition du salon Pollutec : aérer deux fois par jour, privilégier le nettoyage vapeur, désencrasser régulièrement ses systèmes d'extraction d'air... Parallèlement, les Ehpad se sont efforcés d'abandonner quelques mauvaises habitudes mises en évidence lors d'un diagnostic interne : flacons et pulvérisateurs contenant des produits non identifiés, aérosols mal rangés, produits périmés... « Nous n'avions pas non plus de protocoles de

transvasement de produits chimiques et nous manquions clairement de suivi des bouches d'aération avec des moisissures et des équipements en panne », reconnaît Charlotte Cedo, directrice générale d'E4.

### Bras de fer

Un référent chimique a été formé et nommé dans chaque établissement pour éviter ce type de dérives. Les critères d'achat ont par ailleurs été modifiés pour privilégier des produits écolabellisés, à la fois efficaces et peu émissifs. Auparavant, « nous avions parfois dix produits pour la même chose ! », poursuit-elle. Puisque les détails ont parfois de lourdes conséquences, quelques bras de fer ont dû être engagés avec des fournisseurs sur des questions semblant futiles. « Sur des pulvérisateurs, nous avons besoin d'étiquettes qui collent », illustre Charlotte Cedo. Les protocoles de nettoyage ont enfin été actualisés, notamment pour que les contenants soient fermés avec des bouchons hermétiques. ♦

Olivier Descamps

**Sylvain Colomb, cofondateur d'Ethera, solutions pour la surveillance et le traitement de la pollution de l'air intérieur**

## « Il faut que les établissements adoptent un meilleur management de la qualité de l'air »



« La campagne de mesures que nous avons réalisée en 2012 auprès de seize établissements hospitaliers nous a plutôt rassurés. La concentration moyenne de formaldéhyde mesurée, 19 µg/m<sup>3</sup>, est proche des valeurs trouvées dans d'autres types de bâtiments et reste au-dessous du repère de gestion de 30 µg/m<sup>3</sup> fixé par le Haut conseil de la santé publique pour définir une bonne qualité de l'air. Attention néanmoins. D'abord, ces résultats ont été obtenus dans des établissements volontaires ayant, pour plusieurs d'entre eux, réalisé des travaux de rénovation. Les mesures ont, en outre, été effectuées l'été, quand on aère le plus. Enfin, pour atteindre le seuil de 10 µg/m<sup>3</sup>, objectif affiché des autorités sanitaires, une bonne ventilation ne suffira plus. Il faut que les établissements adoptent un meilleur management de la qualité de l'air. »

Contact : ccedo@groupe-E4.com

# Le développement durable au cœur de la gestion des déchets



La multitude de déchets générés par un Ehpad nécessite une organisation formalisée et des filières d'élimination.

**La démarche de gestion maîtrisée des déchets en Ehpad est aujourd'hui devenue un impératif. A cet égard, l'expérience du Groupe E4, composé de trois maisons de retraite dans la région de Montpellier - à Juvignac, Montferrier-sur-Lez et Pérols - et d'un service d'aide à domicile, livre de précieux enseignements.**

Pourquoi s'engager dans une démarche de gestion de ses déchets ? « Parce que nous surconsommions et que nous nous sommes dit que cela ne pouvait pas continuer comme ça », explique Jean-Claude Tomas, cogérant du Groupe E4. Aussi, le groupe s'est-il engagé dans le développement durable en 2012. L'originalité de cette initiative est d'avoir réellement fédéré résidents, salariés et fournisseurs. « Cela a été une démarche collective et tout le monde

y a adhéré immédiatement », confirme Michèle Tomas, cogérante. « Le respect des personnes et de l'environnement est au cœur de notre activité », renchérit Charlotte Cedo, Directrice générale du Groupe E4. La direction a privilégié un engagement progressif et ludique de manière à ce que les 182 résidents, les familles, la centaine de salariés et les prestataires partagent et soutiennent ce défi citoyen. Des journées d'éducation au développement durable et des animations à la sensibilisation au tri des déchets sont d'ailleurs organisées régulièrement au sein des trois résidences.

En 2012, le Groupe E4 a réalisé un audit déchets en collaboration avec l'agence d'accompagnement en développement durable en santé Primum non nocere. Cet audit, effectué au sein de chaque résidence, a été accompagné de nombreuses recommandations visant à réduire le volume des déchets jetés en DAOM (Déchets assimilés aux ordures ménagères) et en tri sélectif. Après deux ans de gestion des déchets visant à en réduire le volume et à la revaloriser, de nombreuses filières (piles, papier, carton, fermentescibles, radiographies, DEEE, linge des résidents, contenants chimiques, stylos, bouchons) ont pu être développées, portant ainsi à vingt-neuf les types de déchets triés dans chacun des établissements du Groupe E4. Toutes ces filières sont gratuites et à la disposition des résidents, des familles, des salariés et même des riverains.

Leur mise en place a permis de passer d'une collecte annuelle de 340 000 litres de DAOM à 260 000 litres environ, et ce sur chacun des établissements. L'assujettissement à la redevance spéciale (>3 000 litres par semaine) a également entraîné une réflexion sur l'optimisation du nombre et du volume des containers de DAOM et de tri sélectif mis à disposition par la communauté d'agglomération. Le coût direct de la redevance spéciale a quant à lui diminué de 66 % depuis 2012.

## « Il est indispensable que tout le monde soit impliqué »

Dès son engagement dans le développement durable, le Groupe E4 a souhaité que l'ensemble de ses prestataires et de ses sous-traitants participent également à cette démarche, notamment concernant la gestion des déchets. Une charte de partenariat a ainsi été signée par l'ensemble de ces parties prenantes, les engageant sur dix thèmes. L'un d'eux est relatif à la gestion des déchets. Il engage le prestataire ou le sous-traitant à récupérer l'ensemble des déchets qu'il produit/livre au sein des résidences. Par exemple, la société qui fournit les produits de nettoyage s'engage à récupérer l'ensemble des contenants vides. Ces derniers sont ensuite traités dans le cadre d'une filière spécifique. Par ailleurs, chaque année, lors de la semaine du développement durable, les résidences organisent une journée citoyenne lors de laquelle les enfants

des centres de loisirs des communes voisines sont invités pour passer la journée avec les résidents. Divers sujets sur le développement durable sont alors abordés, notamment le tri des déchets, et ce, de façon ludique et adaptée au public.

Lors de la première journée citoyenne, organisée en 2012, le Groupe E4 avait souhaité tout d'abord sensibiliser les salariés, qui sont les acteurs majeurs de la démarche, au tri des déchets. Deux agents de l'agglomération de Montpellier, en charge de la gestion des déchets, sont donc venus enseigner les bons gestes, évoquer la réduction des déchets et informer les modalités de leur collecte. « Pour que la démarche soit comprise et appliquée par chacun, il est indispensable que tout le monde soit impliqué », insiste Charlotte Cedo.

Depuis 2012, un comité de développement durable est programmé avant chaque réunion du Conseil de la vie sociale. La gestion des déchets est alors au cœur des discussions. Familles, résidents et salariés



## Appels à projets 2015

# VOUS AVEZ UN PROJET ? NOUS POUVONS VOUS AIDER

Autonomie et vie sociale des personnes âgées en établissement

Fondation  
de  
France

**Nos deux appels à projets s'adressent aux équipes soignantes et aux animateurs. Nous soutenons les projets qui :**

- permettent aux résidents de participer à la vie locale et développent les liens entre l'EHPAD et son environnement,
- favorisent une évolution des pratiques au sein des établissements pour une meilleure prise en compte des désirs et des volontés des personnes âgées jusqu'à la fin de leur vie.

**Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2015**

Pour tout renseignement, rendez-vous sur le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org) en cliquant sur « Trouver un financement » ou contactez-nous au : 01 44 21 31 70 - [personnesagees@fdf.org](mailto:personnesagees@fdf.org)